



PROCESS DE DELIVRANCE DES FEUILLES VERTES

* 1 ère Demande

(Après un minimum de 6 mois et 3 tirs contrôlés espacés de 2 mois validés par un référent sécurité)

- Formation sécurité et QCM FFTir Réalisés
- Contrôle de l'assiduité sur les 6 mois minimum de présence (1 fois /mois)
- Contrôle des prérequis (3 tirs contrôlés validés)
 - * Premier tir contrôlé : 10 m (pistolet à plombs)
 - * Deuxième tir contrôlé : sur cible C50 à 15m (pistolet 22 LR)
 - * Troisième tir contrôlé : sur cible C50 à 25m (arme de poing 22 LR)
- Consultation de la fiche de suivi
- Validation de la demande par le formateur TSR
- Edition de la demande via le logiciel par un référent sécurité
- Transmission de la demande à la Fédération

* Renouvellement

- Formation sécurité et QCM FFTir Réalisés
- un tir contrôlé dans l'année (avec une arme de catégorie B)
 - * Tir contrôlé avec l'arme personnelle